

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 19 septembre 2024

**N° 2024/076 - CONVENTION D'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA LIBRAIRIE
"PETITES HISTOIRES ENTRE AMIS" PAR LA COMMUNE - PÉRIODE 2024/2025**

Le 19 septembre 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 22, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 septembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Nathalie PAOLUCCI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , Mme Marie-Christine DIRRINGER, Mme Oriane LOUAIL, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

M. Brice CHATEL, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX
M. Jean-François FABRE, pouvoir à M. Denis FASANARO
M. Richard DELLA-MUSSIA, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS
M. Christophe SIGNORET, pouvoir à Mme Véronique GLOVER
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Félicia BOISNE-NOC
M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Teresa LOSSO
Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Marie-Christine DIRRINGER
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	22
Membres excusés et représentés	11
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture Nomenclature : 9.1 Numéro : 094-219400199-20240919- lmc113763-DE-1-1 Date réception : 26 septembre 2024

OBJET : CONVENTION D'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA LIBRAIRIE "PETITES HISTOIRES ENTRE AMIS" PAR LA COMMUNE - PÉRIODE 2024/2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi Darcos du 30 décembre 2021 autorisant les collectivités locales, sous certaines conditions, à aider les librairies de leur territoire au moyen d'une subvention,

CONSIDERANT que la Ville de Chennevières-sur-Marne porte une attention particulière à l'accès à la culture pour tous les publics,

CONSIDERANT que la librairie « Petites histoires entre amis » s'attache à proposer des actions auprès de tous les publics par le biais de différentes activités (ateliers, prix de littérature, rencontre avec les auteurs, etc.),

CONSIDERANT la volonté de la librairie « Petites histoires entre amis » de développer son offre et ainsi proposer des nouvelles actions auprès des Canavérois,

CONSIDERANT que, pour assurer son développement, la librairie « Petites histoires entre amis » souhaite recruter un nouveau collaborateur pour étoffer ses équipes et lancer une campagne de communication,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

26 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, Mme LOUAIL, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

APPROUVE la convention d'octroi de subvention à la librairie « Petites histoires entre amis » et la commune de Chennevières-sur-Marne pour la période 2024/2025,

DIT que ladite convention vise à soutenir le projet global de la librairie « Petites histoires entre amis » qui a pour objectif de rendre plus accessible la culture auprès des publics,

PRECISE que la convention est conclue jusqu'au 31 octobre 2025,

VERSE la somme de 30.000 € à la librairie « Petites histoires entre amis »,

PRECISE que le versement de cette subvention se fera en deux fois (soit 15.000 € à chaque versement), courant novembre 2024 et courant mai 2025, sur le compte bancaire de la librairie,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent,

DIT que les dépenses correspondantes à l'octroi de la subvention sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 26 septembre 2024 et de l'affichage le

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Chennevières-sur-Marne.

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification à l'adresse suivante : 14 avenue du Maréchal Leclerc 94430 Chennevières-sur-Marne.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télérecours citoyens » (accessible à partir du site www.telerecours.fr).